

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 65 (1970)
Heft: 4-fr

Artikel: Origine et activité du "Bon Heemetschut"
Autor: Koot, Ton
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Heimatschutz aux Pays-Bas

Pour une fois nous quittons la terre helvétique et, à l'exemple de ce qu'a fait naguère E. Laur (*Heimatschutz* 1965, No 4) pour le Royaume-Uni, nous portons notre attention sur le *Heimatschutz* aux Pays-Bas.

Les Hollandais sont confrontés pour une part à des problèmes qui ne ressemblent pas aux nôtres. Pour eux, en effet, la protection de leur terre, de leur *Heimat* n'est pas seulement protection du paysage, sauvegarde de sites urbains et de monuments, mais tout autant la bataille contre les forces de la nature qui, tout au long des siècles, et pour la dernière fois en 1953, ont déferlé sur le pays et lui ont porté des coups destructeurs. A cette lutte opiniâtre contre l'envahissement des terres par les eaux qui, aujourd'hui, se manifeste par le grandiose plan du Delta, et qui s'est manifestée autrefois par la construction gigantesque de la digue du Zuydersee, va toute notre admiration. Exemple combien éloquent de la technique au service et au bénéfice de l'homme.

Des tâches pareilles aux nôtres, d'ailleurs, occupent aussi la Ligue hollandaise. Là-bas comme chez nous, la population a fortement augmenté, industries et échanges commerciaux se sont extraordinairement développés; la pollution des eaux et de l'air est menaçante; les villes principales ont doublé ou triplé d'étendue. Les Hollandais connaissent donc, comme les Suisses, les problèmes qui sont liés à la circulation et à la protection des quartiers anciens. Ils ont pleine cons-

cience des valeurs historiques et esthétiques que représentent des édifices, et ils apprécient les ensembles caractéristiques. Or, il arrive que des constructions modernes, grands magasins ou bâtiments publics, par exemple, par leurs dimensions, compromettent l'harmonie des constructions modestes du passé. Donc tout à fait comme chez nous. Et pourtant, les lois et règlements de protection sont là-bas, à maints égards, différents des nôtres.

Le sentiment qu'il ne faut pas, dans le flux des tendances du jour, laisser périr les valeurs anciennes donna vie, là-bas et chez nous, au même mouvement et provoqua, là-bas comme chez nous, la création d'une puissante association.

Dans l'article qui suit, le secrétaire général Ton Koot esquisse ce qu'a été l'histoire ainsi que les principales activités du *Bond Heemschut* – c'est le nom hollandais.

L'activité du *Heemschut* est aussi nécessaire, aussi justifiée que celle de notre Ligue. Il est né lui aussi dans la décennie qui a précédé la Première Guerre mondiale, époque où, envirés par l'essor économique, beaucoup de gens prônaient le moderne et étaient disposés à jeter l'ancien par-dessus bord.

De même que nous apprenons ainsi à connaître celui-ci, les lecteurs de la revue hollandaise seront informés sur l'histoire et les activités du *Heimatschutz* suisse. Cet échange d'informations crée des liens entre deux institutions similaires, dans un esprit d'amitié et de mutuelle compréhension.

E. Schwabe (trad. Ld G.)

Origine et activité du «Bond Heemschut»

Le *Bond Heemschut* (*Heimatschutzbund*), c'est-à-dire la Ligue du patrimoine des Pays-Bas, est né d'une colère contre l'enlaidissement des paysages, la démolition et la destruction de précieux monuments, de tours, de portes de villes, de moulins à vent, contre le comblement sans nécessité de nombreux canaux et la mise à l'encan d'œuvres d'art. Cette colère, qui montait peu à peu, s'empara notamment d'un architecte d'Amsterdam, A. Weissman, qui au début du siècle dressait un inventaire des monuments historiques de la province du Nord et de la capitale. A l'époque, « in-

ventaire » n'avait pas le même sens qu'aujourd'hui, où le mot suppose un but de protection. Le savant homme, soutenu par l'Association royale pour la recherche historique, publiait de sa propre initiative une série de volumes sur le patrimoine architectural qu'il avait recensé. Mais, au cours de ses pérégrinations, il fut un beau jour révolté par la disparition d'un édifice particulièrement beau, remplacé par une verrue sans style, et déclara de faire quelque chose.

On était alors en 1909. En Allemagne, un « *Heimatschutz* » existait depuis cinq ans, et la Ligue

néerlandaise pour la protection de la nature datait de 1906. Il y avait aux Pays-Bas des sociétés d'artistes, d'architectes, d'étudiants et des organismes touristiques qui groupaient les fervents du passé: Weissman entreprit de les rassembler en une institution faîtière de sauvegarde du patrimoine. Car si les esprits étaient préparés et les études de base déjà menées à bien, il manquait une organisation capable de passer à l'action. Une assemblée fut réunie et, le 2 février 1911, le *Bond Heemschut* était constitué.

Combat pour le patrimoine national

A l'enseigne de la « Vigilance », la Ligue s'est signalée depuis bientôt soixante ans par une activité combative qui a ouvert les yeux des citoyens et en a entraîné un grand nombre, les autres se contentant de regarder et d'applaudir. Alliance, à l'origine, de diverses sociétés, elle obtint bientôt l'adhésion de membres individuels.

Elle décida de ne pas acquérir elle-même des monuments historiques, mais de concentrer son activité: lutte en faveur d'une bonne loi sur la protection des monuments; lutte contre le droit de libre disposition qui permettait aux propriétaires de défigurer des sites ou de démolir des demeures historiques et des quartiers anciens; contre l'enlaidissement par la publicité; contre les installations électriques portant atteinte aux paysages; contre les réseaux routiers mal conçus, etc. Elle encouragea d'autre part la fondation d'associations d'intérêt local et d'institutions ayant pour but d'acquérir ou de restaurer des monuments historiques. De nombreuses sociétés à but particulier se sont ainsi créées, pour la sauvegarde de moulins à vent, de châteaux, d'anciens ouvrages de défense, et travaillent en plein accord avec la Ligue.

On doit au *Bond Heemschut* les premiers projets d'ordonnances de protection, qui partout furent adoptées par les Provinces et les Communes. Pour mieux accomplir encore sa tâche nationale, elle créa dans les onze provinces des *commissions provinciales* qui conseillent son organisme central et attirent son attention sur les interventions à faire.

Elle eut dès 1919 son *Bureau technique* qui, jusqu'au moment où l'Etat assuma lui-même cette tâche, conseilla les autorités et les particuliers qui en faisaient la demande, au rythme de quelque 500 expertises par an.

Depuis 1933, une commission spéciale s'occupe de l'intégration des voies de communication dans

le paysage. Enfin, depuis 1967, une commission « Vie culturelle 1815–1840 » éveille l'attention sur cette période un peu oubliée et négligée, et cherche à prévenir la destruction des valeurs qu'elle a laissées.

De 1927 à 1940, des réunions annuelles furent organisées en commun avec tous les organismes voués à la protection des monuments: elles attiraient l'attention des pouvoirs publics sur le patrimoine néerlandais et sur les problèmes posés. En 1961, un congrès international a eu lieu avec des participants de Belgique, du Danemark, de Grande-Bretagne, de Suède et de Suisse, ainsi que des délégués de la France et de l'UNESCO. De nombreuses expositions ont été présentées entre 1919 et 1934 et en 1943.

Mentionnons aussi la réunion de 1966 avec les associations sœurs de Belgique et d'Afrique du Sud: ce fut un séminaire d'été auquel participèrent quelque 90 spécialistes, dont 10 Belges et 9 Sud-Africains.

Publications

De 1940 à 1954, une série populaire de brochures a été publiée sur certaines cités mais aussi sur les us et coutumes, les anciens métiers et objets d'artisanat. Au total 74 numéros qui ont atteint des centaines de milliers de Hollandais. Une nouvelle série a été lancée en 1968, dont les premiers numéros sont consacrés aux villes de Roermond, La Haye, Delft, Amsterdam, Groningue, Bruges et Gouda.

Depuis 1924, la Ligue publie une revue qui paraît tous les deux mois et qui reflète toute son activité: messages et requêtes adressés aux autorités ou aux particuliers, délibérations et protestations, informations et, d'une façon générale, incitation à ouvrir les yeux sur la beauté des paysages et des sites encore intacts. Cette revue, qui tient sa place propre dans le domaine de la protection des monuments en Hollande, est lue aussi en Belgique flamande et en Afrique du Sud.

La situation actuelle

Consacrées au début à la sauvegarde d'objets isolés (sites, monuments, ponts, moulins à vent, etc.), les interventions de la Ligue ont aujourd'hui des objectifs beaucoup plus importants et complexes: trafic, quartiers neufs, inclusion de bâtiments modernes dans les quartiers historiques, maisons-tours. Cela va bien au-delà du seul « sentiment », et il y faut plus que la bonne volonté de nos prédécesseurs des premières années du siècle.



Vue aérienne d'Amsterdam. Le plan général de la ville est un exemple remarquable d'urbanisme de la fin du Moyen Age et du début de l'époque moderne. Les canaux (Grachten), le long desquels sont construites de splendides demeures, ombragées par des rangées d'arbres (de gauche à droite: le Prinsengracht, le Keizersgracht, le Herengracht, le Singel) sont disposés concentriquement autour du quartier le plus ancien.

cle. La Ligue doit maintenant avoir recours à des experts reconnus et assez qualifiés pour « faire le poids » face à des bureaux officiels bien organisés. Son activité s'est développée quantitativement, mais aussi en profondeur. Les membres de son comité central ont une très lourde tâche. On a besoin d'hommes et d'argent. La lutte, malgré les succès obtenus, est devenue plus rude et plus intense.

La loi sur la protection des monuments ne contient aucune disposition qui oblige le propriétaire d'un bâtiment digne de protection à l'entretenir. Aussi la Ligue s'efforce-t-elle de faire combler cette lacune, ce qui serait dans la logique d'une

juste interprétation de cette loi. Actuellement on peut, en négligeant l'entretien d'une demeure historique, la laisser tomber en ruine et, ensuite, obtenir l'autorisation de la démolir!

La Ligue évalue à 65 000 environ, selon les données fournies par un ancien ministre, le nombre des monuments dignes d'être conservés aux Pays-Bas. On peut supposer que l'inventaire officiel, bientôt terminé, en retiendra quelque 40 000. Le ministre de la culture désirerait faire restaurer 500 monuments par an. Mais les crédits sont insuffisants. Malheureusement, les monuments qui doivent être restaurés sont en grande partie des maisons d'habitation, et beaucoup de propriétaires doivent attendre un lointain avenir pour pouvoir toucher leur subvention. Dans une telle situation, on est souvent obligé de renoncer à une restauration; d'aucuns tentent aussi d'obtenir un préfinancement, ce qui implique le paiement d'intérêts, donc des charges accrues pour le propriétaire.



Sur cette photo et celles des deux pages suivantes, des maisons de la vieille ville, rénovées avec la participation financière de la commune et de la ville. Ici, les maisons numéros 18 et 20 de la Staalstraat, avant et après la rénovation (1967). On a rétabli le fronton dans sa forme originelle du XVIII^e siècle.

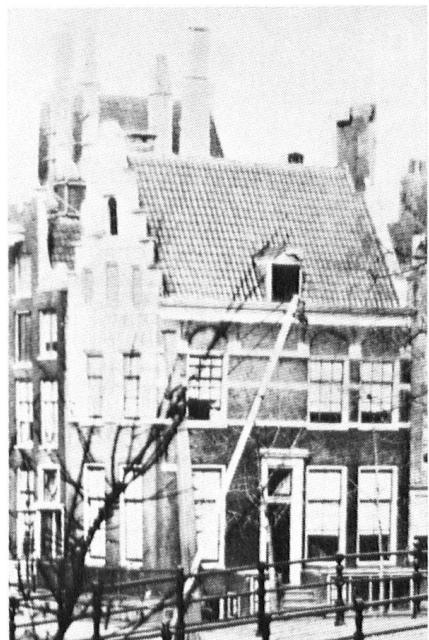
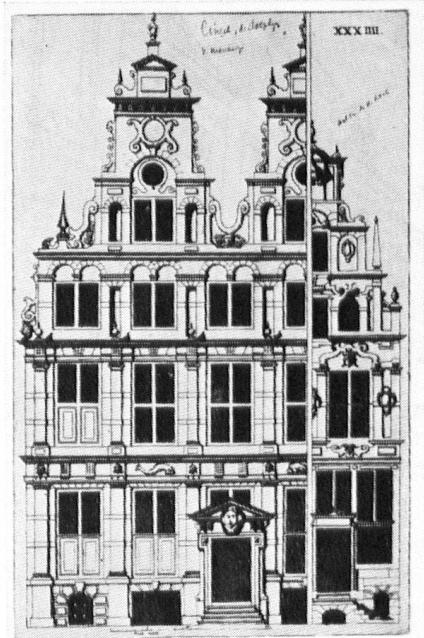
Un important fonds national serait en somme souhaitable, qui permettrait de faire démarrer la rénovation de centres urbains et villageois. La Ligue essaie d'y pourvoir en quelque mesure. Avec des moyens limités, elle a ouvert un fonds de soutien avec lequel elle aide les propriétaires les plus désargentés, sous forme de prêts à bas intérêt. Il permet de faire des avances de cinq à sept mille florins. Il serait bien préférable que le parlement accorde au ministre de la culture les moyens de pourvoir à ces besoins, conformément à l'esprit de la loi sur la protection des monuments.

L'œuvre de restauration gagne maintenant en popularité. Ses résultats sont incontestés, mais le fait que le volume des travaux soit si en retard par rapport à ce qu'il y aurait à faire est une forte entrave psychologique.

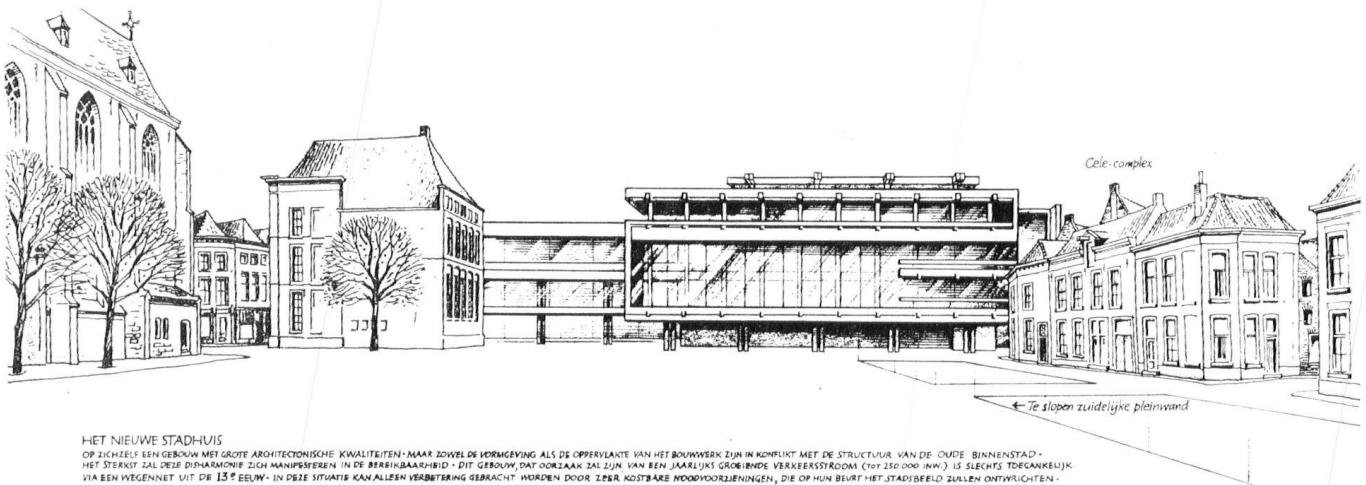
En résumé, le *Bond Heemschut* peut considérer son œuvre avec satisfaction. Il y a, depuis 1961, la loi susmentionnée; il y a aussi une loi sur le plan d'aménagement. Il y a des subsides supplémentaires pour les monuments historiques « officiels », et le mécénat ne reste pas en arrière. Le public est devenu plus compréhensif, plus sensible aux problèmes de la sauvegarde du patrimoine. Et la Ligue s'est acquis assez d'autorité pour qu'on l'écoute et la prenne en considération. Bien entendu, les déconvenues ne lui ont pas été épargnées.

Le *Bond Heemschut* est l'un des fondateurs d'« Europa Nostra » et tient à exprimer sa satisfaction d'avoir pu accueillir à Amsterdam, en 1969, le congrès annuel de cet organisme de faîte.

*Ton Koot, secrétaire général
(Adaptation C.-P. B.)*

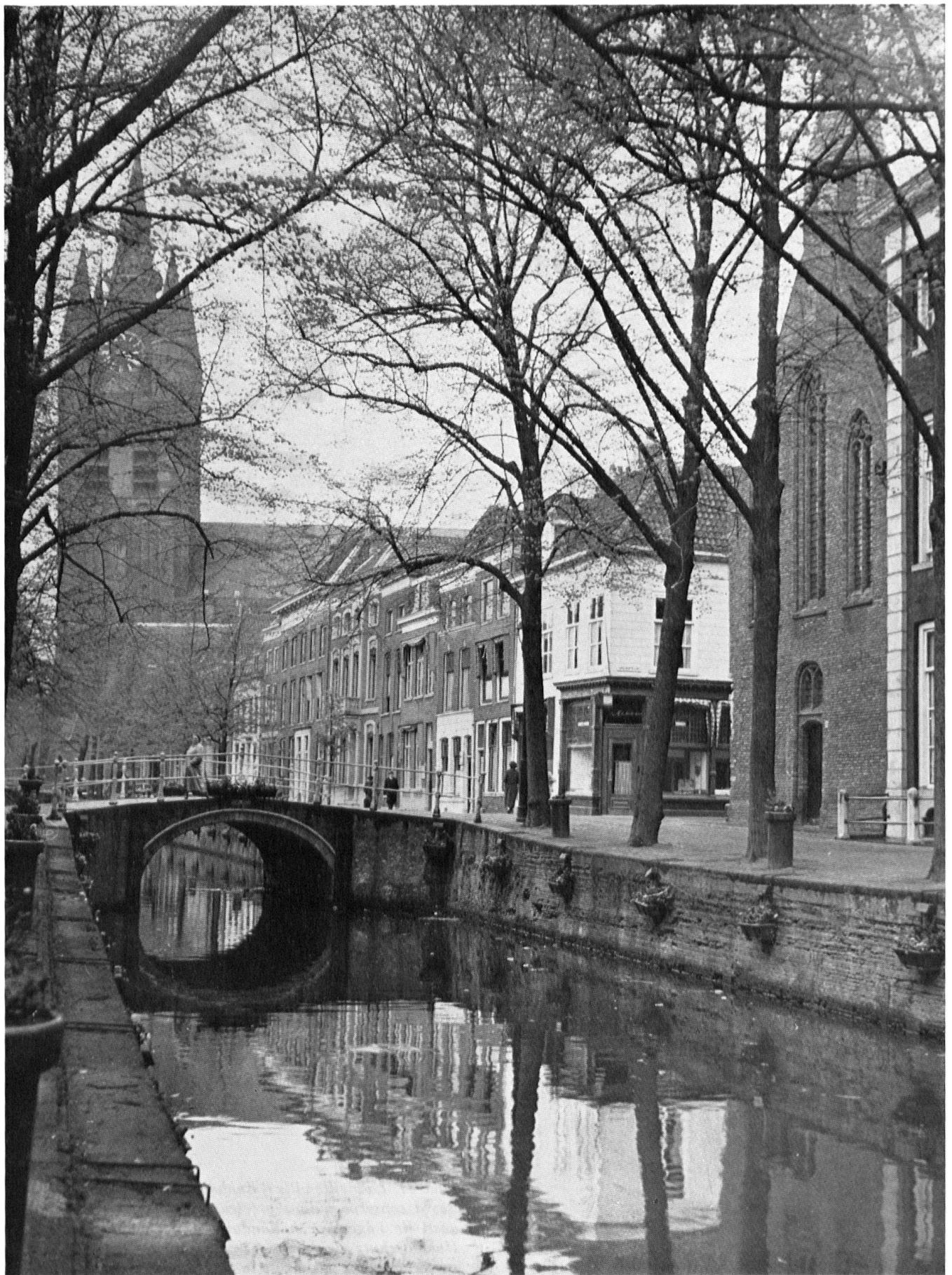


En haut: D'après un projet de façade (à gauche) dessiné en 1631 par le célèbre sculpteur-architecte de la ville d'Amsterdam, Hendrik de Keijser, ont été reconstruits en 1967 les numéros 140 et 142 du Singel. Les deux maisons n'en forment plus qu'une et n'ont qu'une seule entrée. – En bas: Le numéro 26 du Herenmarkt. A gauche, en 1860. Au milieu, fin du XIXe. A droite, restaurée en 1967.



La place de la Grande-Eglise de la ville de Zwolle en 1969 (ci-dessus) et telle qu'elle se présenterait après la construction, prévue, d'un Hôtel de Ville moderne (en dessous). Tout commentaire paraît superflu. Les architectes d'antan saavaient faire dominer l'église entourée de modestes maisons bourgeoises. La réalisation du projet porterait dommage à ce principe d'une façon scandaleuse.

Non seulement à Amsterdam, mais dans d'autres villes aussi, les structures, les canaux immobiles, les maisons bourgeoises et l'Hôtel de Ville se présentent dans une variété qui atteste un long passé. – Le cœur du vieux Delft, avec la tour pas tout à fait verticale du « Oude Kerk ».





Un des monuments caractéristiques des provinces du sud: la cathédrale St-Jean à 's-Hertogenbosch, construite au XVe siècle, splendide exemple du gothique tardif de cette région.

Page 81: La vieille ville d'Enkhuizen dans le nord des Pays-Bas a conservé maints précieux édifices du XVe siècle et aussi de l'âge d'or hollandais, le XVIIe siècle. Aussi le Heimatschutz s'applique-t-il particulièrement à leur conservation. – Ici la tour de la St-Pankratius-Zuiderkerk.

